

Code produit: 0074877

Version actuelle: 2.4.0, établi le: 26.03.2025 Version remplacée: 2.3.2, établi le: 04.12.2024 Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

einzA mineralit Innensilikat

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

revêtement

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

einzA Farben GmbH & Co KG

Junkersstraße 13 30179 Hannover

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I. Partie 3. 4 et 5.

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger

-

Mention d'avertissement

.

Mentions de danger

-

Mentions de danger (UE)

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la

pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Conseils de prudence

-

Informations relatives à l'étiquetage

L'étiquetage (mentions de danger (UE)) est conforme aux dispositions de l'annexe II du Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.3 Autres dangers



Code produit: 0074877

Version actuelle: 2.4.0, établi le: 26.03.2025 Version remplacée: 2.3.2, établi le: 04.12.2024 Région: FR

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

	Dimposants danger			4.		
N°	Dénomination de la	substance	Indications			
			compl	émentaires		
	N° CAS / CE /	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Conce	entration		%
	Index / REACH					
1		sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou				
	plus de particules of	d'un diamètre ≤ 10 μm]				
	13463-67-7	Carc. 2; H351i	>=	10,00 - <	25,00	% en
	236-675-5					poids
	022-006-00-2					
	01-2119489379-17					
2	acide silicique, sel	de potassium				
	1312-76-1	STOT SE 3; H335	<	5,00		% en
	215-199-1	Skin Irrit. 2; H315				poids
	-	Eye Irrit. 2; H319				
	01-2119456888-17					
3	kieselguhr, calciné	au fondant de carbonate de sodium du				
	commerce					
	68855-54-9	STOT RE 2; H373i	<	2,50		% en
	272-489-0					poids
	-] -
	01-2119488518-22					

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	V W 10		_	_

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
1	H351i
	par inhalation; -; -
3	H373i
	par inhalation; -; -

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et faire appel à un médecin.

Après inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant cutané connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial: einzA mineralit Innensilikat

Code produit: 0074877

Version actuelle: 2.4.0, établi le: 26.03.2025 Version remplacée: 2.3.2, établi le: 04.12.2024 Région: FR

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel immédiatement à un médecin.

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Non combustible sous conditions normales. Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

Agent d'extinction non approprié

Donnée non disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucuns connus.

5.3 Conseils aux pompiers

Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Ne pas respirer les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle - cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le rejet dans les égouts ou les cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Eviter l'inhalation des poussières, vapeurs et aérosols lors de l'application du mélange. Eviter l'inhalation des poussières de ponçage. Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.



Code produit: 0074877

Version actuelle: 2.4.0, établi le: 26.03.2025 Version remplacée: 2.3.2, établi le: 04.12.2024 Région: FR

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Respecter la législation relative à la santé et à la sécurité au travail. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Ne pas fumer. Protéger du gel.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Toujours conserver le mélange dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite. Garder les emballages solidement fermés. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE		
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 μm]	13463-67-7		236-675-5		
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France					
	Titane (dioxyde de),en Ti					
	VLE (8h)	10	mg/m³			
	Remarque/s	C2				

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance N° CAS / CE							
1/4	Denomination de la substance							
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur				
1	dioxyde de titane; [sous l	a forme d'une poudre cont	enant 1 % ou plus de	13463-67-7				
	particules d'un diamètre	≤ 10 μm]	-	236-675-5				
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	1,25	mg/m³			
2	acide silicique, sel de potassium			1312-76-1				
				215-199-1				
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1,49	mg/kg/jour			
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	5,61	mg/m³			
3	kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce		68855-54-9					
				272-489-0				
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,05	mg/m³			

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	dioxyde de titane; [sous la	a forme d'une poudre cont	enant 1 % ou plus de	13463-67-7	
	particules d'un diamètre s	≦ 10 μm]		236-675-5	
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	210	μg/m³
2	acide silicique, sel de pota	assium		1312-76-1	
				215-199-1	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,74	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,74	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1,38	mg/m³
3	kieselguhr, calciné au fon	dant de carbonate de sodi	um du commerce	68855-54-9	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	18,7	mg/kg bw/day
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,05	mg/m³



Code produit: 0074877

Version actuelle: 2.4.0, établi le: 26.03.2025 Version remplacée: 2.3.2, établi le: 04.12.2024 Région: FR

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance			
	compartiment écologique	Туре	Valeur	
1	acide silicique, sel de potassium		1312-76-1	
			215-199-1	
	Eau	eau douce	7,5	mg/L
	Eau	eau marine	1	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	7,5	mg/L
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	348	mg/L
2	kieselguhr, calciné au fondant de carbo	onate de sodium du commerce	68855-54-9 272-489-0	
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100	mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à assurer une aération suffisante. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

N'est pas nécessaire; Pulvérisation: Filtre A2P2 (DIN EN 14387)

Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de protection contre des projections de liquide. Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié En cas de contact à court terme / protection contre projections: caoutchouc nitrile
Epaisseur du matériel > 0,4 mm
Temps de passage > 120 min

Matériau approprié En cas de contact prolongé : caoutchouc nitrile

Epaisseur du matériel > 0,4 mm Temps de passage > 480 min

Divers

Etat alla and anatic

Vêtement de protection léger

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agregation	
liquide	
Etat	
liquide	

Couleur	
Suivant le nom du produit	

Odeur	
caractéristique	

pH	
Valeur	10,4 - 11,4



Code produit: 0074877

Version actuelle: 2.4.0, établi le: 26.03.2025 Version remplacée: 2.3.2, établi le: 04.12.2024 Région: FR

	nt d'ébullition / intervalle d'ébullition	1	400	00		
Vale	ur		100	°C		
	nt de fusion/point de congélation					
Don	née non disponible.					
	pérature de décomposition					
Don	née non disponible.					
	nt d'éclair					
Non	applicable					
Tem	pérature d'inflammation					
Don	née non disponible.					
	oriétés comburantes					
Non	applicable					
	ımmabilité					
Non	applicable					
Limi	ites inférieure d'explosion					
	née non disponible.					
Limi	ites supérieure d'explosion					
	née non disponible.					
Pres	ssion de vapeur					
Vale	ur	<	100	hPa		
Tem	pérature de référence		50	°C		
	sité de vapeur relative					
Don	née non disponible.					
Den	sité relative					
Don	née non disponible.					
Den	sité					
Vale		1,30	- 1,70	g/cm³		
	pérature de référence node	DIN 51757	25	°C		
		DIN 31737				
	ubilité dans l'eau					
Rem	narque/s	miscible				
	ıbilité					
Don	née non disponible.					
	fficient de partage n-octanol/eau (valeur	log)				
N° 1	Dénomination de la substance dioxyde de titane; [sous la forme d'une	n a i i dua	N° CAS 13463-67-	7	N° CE 236-675-5	
1	contenant 1 % ou plus de particules d'u 10 µm]	n diamètre ≤	13463-67-	1	230-075-5	
	applicable	1				
Soul	rce	ECHA				
	cosité cinématique					
Vale		5000	- 1500			
Llem	pérature de référence		25	°C		

Viscosité cinématique						
Valeur	5000	-	15000	mPa*s		
Température de référence			25	°C		
Méthode	DIN 53019					

Essai de séparation des dissolvants
Non applicable

Caractéristiques des particules Donnée non disponible.

Autres informations



Code produit: 0074877

Version actuelle: 2.4.0, établi le: 26.03.2025 Version remplacée: 2.3.2, établi le: 04.12.2024 Région: FR

Autres informations	
Donnée non disponible.	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

cité orale aiguë				
Dénomination de la substance		N° CAS	N	° CE
		13463-67-7	2:	36-675-5
• •	i diamètre ≤			
10 μm]				
	>	2	000	mg/kg de poids corporel
r				
ce	ECHA			
uation/Classement			onibles, les c	ritères de classification
kieselguhr, calciné au fondant de carbon	ate de	68855-54-9	27	72-489-0
sodium du commerce				
	>	2	000	mg/kg de poids corporel
ces	rat			
Méthode				
ce	ECHA			
)	Dénomination de la substance dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'un 10 µm] ces ode ce tation/Classement kieselguhr, calciné au fondant de carbon sodium du commerce ces ode	Dénomination de la substance dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 μm] ces rat ode ces cation/Classement ces cation/Classement ces chieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce ces ces code ces code ces code ces code code code code code code code code	Dénomination de la substance N° CAS dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 13463-67-7 10 μm] > 2 ces rat oCDE 401 ECHA ce lation/Classement Compte tenu des données disprine sont pas remplis. kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce 68855-54-9 ces ode rat oECD 420	Dénomination de la substance N° CAS N dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 13463-67-7 23 10 μm] > 2000 2000

Toxicité dermale aiguë Donnée non disponible.

Toxi	Toxicité aiguë par inhalation						
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE		
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'un 10 µm]		13463-67-7		236-675-5		
CL5	0			5,09	mg/l		
Duré	ée d'exposition			4	h		
Etat	d'agrégation	Poussière					
Espé	èces	rat					
Méth	node	OCDE 403					
Soul	rce	ECHA					
Eval	uation/Classement	Compte tenu ne sont pas r		isponibles,	les critères de classification		



Code produit: 0074877

Version actuelle: 2.4.0, établi le: 26.03.2025 Version remplacée: 2.3.2, établi le: 04.12.2024 Région: FR

2	kieselguhr, calciné au fondant de carbon sodium du commerce	ate de	68855-54-9		272-489-0	
CL5	0	>		2,6	mg/l	
Duré	Durée d'exposition			4	h	
Etat	Etat d'agrégation					
Espé	Espèces					
Méthode		OCDE 403				
Soul	ce	ECHA				

Cori	rosion cutanée/irritation cutanée						
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE			
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'ur		13463-67-7	236-675-5			
	10 μm]						
Espe	èces	lapin					
Méth	Méthode						
Soul	rce	ECHA					
Éval	uation	Non irritant					
Eval	uation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification					
		ne sont pas remplis.					
2	kieselguhr, calciné au fondant de carbon	ate de	68855-54-9	272-489-0			
	sodium du commerce						
Méth	Méthode						
Source		ECHA					
Éval	uation	Non irritant					

Lėsi	ons oculaires graves/irritation oculaire						
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE			
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'un 10 µm]		13463-67-7	236-675-5			
Espe	èces	lapin					
Métl	Méthode						
Sou	rce	ECHA					
Éval	uation	Non irritant					
Eval	uation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification					
		ne sont pas r	emplis.				
2	kieselguhr, calciné au fondant de carbor sodium du commerce	ate de	68855-54-9	272-489-0			
Sou	rce	ECHA					
Éval	uation	Non irritant					

Sens	Sensibilisation respiratoire ou cutanée						
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE			
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p	oudre	13463-67-7	236-675-5			
	contenant 1 % ou plus de particules d'ur						
	10 μm]						
Voie	d'exposition	Peau					
Espè	eces	souris					
Méth	ode	OCDE 429					
Source		ECHA					
Évalı	uation	non sensibilisant					
Evalu	uation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification					
		ne sont pas r	emplis.				
2	kieselguhr, calciné au fondant de carbor	ate de	68855-54-9	272-489-0			
	sodium du commerce						
Voie	d'exposition	Peau					
Espè	eces	souris					
Méthode		OCDE 429					
Source		ECHA					
Évalı	uation	non sensibilis	sant				
	/ /						



Code produit: 0074877

Version actuelle: 2.4.0, établi le: 26.03.2025 Version remplacée: 2.3.2, établi le: 04.12.2024 Région: FR

N°	Dénomination de la substance	N° CAS N° CE				
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'ur 10 µm]					
Туре	e d'examen	In vitro mammalian cytogenicity				
Méth	node	OECD 487				
Soul	rce	ECHA				
Eval	uation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification				
		ne sont pas remplis.				
Voie	d'exposition	orale				
Туре	e d'examen	In vivo mammalian somatic cell study: cytogenicity / erythrocyte				
		micronucleus				
Espe	èces	rat				
Méth	node	OECD 474				
Soul	rce	ECHA				
Eval	uation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification				
		ne sont pas remplis.				

Toxicité pour la reproduction	Toxicité pour la reproduction						
N° Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE				
1 dioxyde de titane; [sous la forme d'une		67-7	236-675-5				
contenant 1 % ou plus de particules d'u	n diamètre ≤						
10 μm]							
Voie d'exposition	orale						
NOAEL	>=	1000	mg/kg bw/d				
Type d'examen	étude de toxicité de re	production effectué	e sur une génération				
Espèces	rat						
Méthode	OECD 443	OECD 443					
Source	ECHA						
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification						
	ne sont pas remplis.						
Voie d'exposition	orale						
NOAEL		1000	mg/kg bw/d				
Type d'examen	Étude de toxicité pour	le développement j	orénatal				
Espèces	rat						
Méthode	OECD 414						
Source	ECHA						
Evaluation/Classement		nées disponibles, le	s critères de classification				
	ne sont pas remplis.						

Can	Cancérogénicité						
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE		
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'ur 10 µm]		13463-67-7		236-675-5		
Voie	d'exposition	orale					
NOE	iL .			7500	mg/kg bw/d		
Espe	èces	souris			•		
Soul	rce	ECHA					
Eval	uation/Classement	Compte tenu ne sont pas r		sponibles, le	s critères de classification		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique Donnée non disponible.

Toxi	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée				
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p	oudre	13463-67-7		236-675-5
	contenant 1 % ou plus de particules d'ur	n diamètre ≤			
	10 μm]				
Voie	d'exposition	orale			
NOA	EL	>		962	mg/kg bw/d
Duré	e d'exposition			90	j
Espé	èces	rat			



Code produit: 0074877

Version actuelle: 2.4.0, établi le: 26.03.2025 Version remplacée: 2.3.2, établi le: 04.12.2024 Région: FR

Méthode Source Evaluation/Classement	OECD 408 ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Voie d'exposition	par inhalation
Espèces Source	rat ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

Propriétés perturbant le système endocrinien Donnée non disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxi	oxicité sur les poissons (aigüe)					
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE	
1	acide silicique, sel de potassium		1312-76-1		215-199-1	
CL50	0			146	mg/l	
Duré	e d'exposition			96	h	
Espè	èces	Leuciscus idu	ıs			
Méth	node	OCDE 203				
Sour	ce	ECHA				
2	kieselguhr, calciné au fondant de carbon	ate de	68855-54-9		272-489-0	
	sodium du commerce					
CL50	0	>		100	mg/l	
Duré	e d'exposition			96	h	
Espè	èces	Oncorhynchu	s mykiss			
Méth	node	OCDE 203				
Source		ECHA				
Evaluation/Classement		La concentration vérifiée dépasse la solubilité dans l'eau. Compte				
		tenu des don	nées disponible	es, les critère	es de classification ne sont	
		pas remplis.	•			

Toxicité sur les poissons (chronique) Donnée non disponible.

Toxi	Toxicité pour les daphnies (aigüe)					
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE	
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'ur 10 µm]		13463-67-7		236-675-5	
CE5		>		100	mg/l	
Duré	e d'exposition			48	h	
Espé		Daphnia mag	na			
	node	OCDE 202				
Sou		ECHA				
2	acide silicique, sel de potassium		1312-76-1		215-199-1	
CE5	0			146	mg/l	
Duré	e d'exposition			24	h	



Code produit: 0074877

Version actuelle: 2.4.0, établi le: 26.03.2025 Version remplacée: 2.3.2, établi le: 04.12.2024 Région: FR

Espé Méth Soul	node	Daphnia mag OCDE 202 ECHA	ına		
3	kieselguhr, calciné au fondant de carbon	ate de	68855-54-9	2	72-489-0
	sodium du commerce				
CE5	0	>		100	mg/l
Duré	ée d'exposition			48	h
Espe	èces	Daphnia mag	ına		
Méth	node	OCDE 202			
Soul	rce	ECHA			
Eval	uation/Classement				té dans l'eau. Compte le classification ne sont

Toxi	Toxicité pour les daphnies (chronique)					
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE	
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'ur 10 µm]		13463-67-7		236-675-5	
NOE	C	>		2,1	mg/l	
Duré	e d'exposition			21	jour(s)	
Espèces		Daphnia magr	na			
Méth	node	OECD 202				
Sou	rce	ECHA				

Toxicité pour les algues (aigüe)				
N° Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE
1 dioxyde de titane; [sous la forme d'une	poudre	13463-67-7		236-675-5
contenant 1 % ou plus de particules d'u				
10 μm]				
CE50	>		100	mg/l
Durée d'exposition			72	h
Espèces	Raphidocelis	subcapitata		
Méthode	OCDE 201			
Source	ECHA			
Evaluation/Classement	Compte tenu	des données d	lisponibles, l	les critères de classification
	ne sont pas r	emplis.		
2 kieselguhr, calciné au fondant de carbo	nate de	68855-54-9		272-489-0
sodium du commerce				
CE50	>		100	mg/l
Durée d'exposition			72	h
Espèces	Desmodesm	us subspicatus		
Méthode	OCDE 201			
Source	ECHA			
Evaluation/Classement	La concentra	tion vérifiée dé	passe la soli	ubilité dans l'eau. Compte
	tenu des don	nées disponible	es, les critère	es de classification ne sont
	pas remplis.			
			•	

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries	
Donnée non disponible.	

12.2 Persistance et dégradabilité

	= 1 0.0.0 tan 00 01 and 3. at an one					
Bio	Biodégradabilité					
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE		
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 μm]		13463-67-7	236-675-5		
Sou	Source ECHA					
Éva	Évaluation Cela ne s'applique pas aux substances inorganiques.					

12.3 Potentiel de bioaccumulation



Code produit: 0074877

Version actuelle: 2.4.0, établi le: 26.03.2025 Version remplacée: 2.3.2, établi le: 04.12.2024 Région: FR

Coe	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE		
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'un 10 µm]		236-675-5		
Non	Non applicable				
Soul	rce	ECHA			

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Nom du produit	
einzA mineralit Innensilikat	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas
	vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

		4.
Autres	Intorn	12tiAnc
Auues		Iauviis

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchets 08 01 12 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommendation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.4 Groupe d'emballage

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial: einzA mineralit Innensilikat

Code produit: 0074877

Version actuelle: 2.4.0, établi le: 26.03.2025 Version remplacée: 2.3.2, établi le: 04.12.2024 Région: FR

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	Calcaire	1317-65-3	215-279-6	75
2	carbonate-de-calcium	471-34-1	207-439-9	75
3	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 μm]	13463-67-7	236-675-5	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules

Valeur limite pour la teneur en COV, spécifiée à l'annexe II de la directive n° 2004/42/CE catégorie de produit: a, type: (Lb) à base de solvant = 30 g/l

teneur maximale en COV pour le produit prêt à l'emploi = < 30 g/l

Prescriptions nationales

Autres prescriptions nationales

Respecter les réglementations nationales en matière de manipulation et d'utilisation de substances dangereuses. Port des EPI préconisés par les normes en vigueur.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur. Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial: einzA mineralit Innensilikat

Code produit: 0074877

Version actuelle: 2.4.0, établi le: 26.03.2025 Version remplacée: 2.3.2, établi le: 04.12.2024 Région: FR

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351i Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.

H373i Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée par inhalation.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

V Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3 μ m, longueur > 5

µm et rapport d'aspect ≥ 3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure

(cancérogène 1B ou 1 A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée).

W On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la

poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible

des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon.

La présente note a pour but de décrire la toxicité particulière de la substance, et ne

constitue pas un critère pour la classification en vertu du présent règlement.

1 Les concentrations indiquées ou, en l'absence de valeurs, les concentrations génériques

du présent règlement (tableau 3.1) ou les concentrations génériques de la directive 1999/45/CE (tableau 3.2) sont les pourcentages en poids de l'élément métallique, calculés

par rapport au poids total du mélange.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 753147